



COMPTE-RENDU du CDAS DU 15 FEVRIER 2018

La séance a commencé par la lecture de la liminaire de la CGT.

Le PV du CDAS du 30 novembre 2017 a été approuvé.

Le délégué a présenté le compte-rendu du CNAS du 20/12/2017 :

Le secrétariat général annonce une augmentation du budget de 5 millions pour 2018, permettant selon lui de revenir à un niveau adapté aux prestations délivrées. Pour la CGT cela prouve que les années précédentes le budget n'était pas à la hauteur, par ailleurs le budget doit être établi en fonction des besoins et non sur une base existante.

Concernant l'activité de la délégation en 2017, sur le volet restauration, il reste un problème sur le restaurant de Douai. En effet, même si la qualité des repas s'est améliorée il n'en demeure pas moins que le coût reste trop élevé (6,50€ en moyenne pour un plat et deux périphériques), sur Tourcoing les problèmes évoqués lors du dernier CDAS persistent ; la CGT a demandé l'ouverture du restaurant aux extérieurs par la mise en place de conventions.

Le délégué a proposé de contacter le responsable du marché pour revoir dans les restaurants les tarifs et la qualité des repas et éventuellement apporter des solutions ou des aménagements.

La CGT a précisé que le travail de la délégation du Nord en matière de contrat unique a été pris comme exemple lors du GT restauration du CNAS du 14/02/2018.

L'administration a rappelé qu'une étude de viabilité sera réalisée en fonction de la fréquentation des restaurants administratifs sur la période d'octobre à avril, l'occasion pour la CGT de rappeler aux collègues que l'avenir des restaurants administratifs dépend en premier lieu de notre assiduité.

Concernant la proposition de la CGT, de subventionnement par palier pour les sorties dans le cadre du CAL, le délégué a répondu que ceci serait étudié lors du prochain GT CDAS pour être effectif dès la sortie de l'automne, en effet la CGT a rappelé que l'action sociale doit s'adresser à tout le monde et avant tout aux ménages les plus modestes.

Les sorties prévues pour 2018 sont : le parcours du coeur le 22/05 de 12h à 13h30 (sans autorisation d'absence !!!) , Dinant le 07 juillet puis le musée de l'air au Bourget le 27/10 puis la sortie cabaret au casino Barrière dont la date reste à déterminer (rappelons que cette sortie est maintenue grâce à l'intervention de la CGT) .

Pour ce qui est de l'arbre de Noël, le spectacle du cirque est maintenu pour 2018, il aura lieu le 5/12 pour Lille et le 12/12 pour Valenciennes, le nombre d'enfants est stable.

En 2018, le département du Nord va travailler sur la dématérialisation du bon d'achat de Noël, la CGT s'inquiète que le mode de recensement ne permette pas à tous les agents de recevoir ces bons (maladie, congés, restriction d'accès à internet...)

Concernant la communication, le délégué a annoncé que cette année la lettre d'invitation au goûter des aînés serait personnalisée. Par ailleurs, une étude sera réalisée pour un accès simplifié au site de l'action sociale depuis Ulysse suite à la demande de nombreux collègues.

En questions diverses :

- la CGT a interpellé la direction et la délégation sur les problèmes rencontrés par nos collègues contractuels, en effet ils sont exclus d'office de l'action sociale alors que précaires la plupart du temps, sachant que dans le cadre de « CAP 2022 » les emplois contractuels vont se multiplier, il est impensable que ces collègues ne puissent bénéficier de l'action sociale.

- la CGT a demandé que la valeur faciale du titre CESU soit fractionnable, en effet à ce jour ils sont d'un montant unique de 20€

- la CGT a demandé que pour les sorties il soit proposé le règlement par chèques vacances.

- Alors que la CGT avait alerté la direction sur les problèmes de restauration qui découleraient de l'arrivée du service de la formation professionnelle dans l'immeuble des nouveaux métiers, aujourd'hui force est de constater que le problème a atteint son paroxysme concernant la fréquentation du restaurant de la DDTM.

La délégation a consulté les services concernés (CPS , amendes, et formation professionnelle), aucune réponse concrète n'a été apportée à nos interrogations, au contraire l'administration a proposé d'agréer le coin repas dit « sauvage » vestige du service de la redevance et dont les équipements ont été renouvelés par les personnels du site alors même que la CGT s'est vu refuser cette demande depuis l'ouverture du CPS en 2005 (demande légitime qui devait permettre aux agents travaillant en horaires décalés de se restaurer),

Pour la CGT, les représentants en CDAS